

PROGRAMME RÉGIONAL LOISIR CULTUREL 2016-2017

PROTOCOLE D'ENTENTE

ENTRE

Nom de l'École

adresse

Ville et code postale

Ci-après appelée « école secondaire »

et

L'Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie

260, Dessureault

Trois-Rivières (Québec) G8T 9T9

Ci-après appelée « URLSM »

LESQUELLES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. Objet

Le présent protocole d'entente définit les clauses de partenariat entre l'école secondaire et l'URLSM dans le cadre du programme régional en loisir culturel 2016-2017, notamment les activités suivantes :

- Finale locale de Secondaire en spectacle
- Finales régionales de Secondaire en spectacle
- Rendez-vous panquébécois de Secondaire en spectacle
- Table régionale des intervenants culturels en milieu scolaire
- Événements régionaux ou activités inter-école
- Formations locales et formations régionales
- Fonds des lauréats Secondaire en spectacle

2. Engagements de l'URLSM

- 2.1 L'URLSM s'engage à assurer la coordination, la consolidation et le développement des activités découlant du programme Secondaire en spectacle, et ce, en partenariat avec les écoles secondaires participantes. Ces engagements sont définis à l'annexe A.
- 2.2 L'URLSM s'engage à gérer le « Fonds des lauréats », afin de soutenir financièrement, en totalité ou en partie, la participation des lauréats (artistes, animateurs, jeunes journalistes, jeunes techniciens) lors du Rendez-vous panquébécois de Secondaire en spectacle.
- 2.3 L'URLSM s'engage à soutenir la formation locale ou régionale en loisir culturel en rendant disponible une somme de 300 \$ par formation pour un maximum de 900 \$, par école. Sous réserve de l'acceptation du projet par le MCC et des crédits financiers disponibles dans le cadre du « *Programme Aide aux initiatives de partenariat* » du ministère de la Culture et des Communications (MCC).
- 2.4 L'URLSM décline toute responsabilité pouvant résulter des dommages corporels ou matériels subis par l'école secondaire, ses représentants, les élèves ou toute autre personne dans le cours de l'exécution des activités reliées à l'activité au programme régional en loisir culturel notamment le programme Secondaire en spectacle

3. Engagements de l'école secondaire

- 3.1 L'École secondaire s'engage à réaliser les activités découlant du programme Secondaire en spectacle, et ce, en partenariat avec l'URLSM. Ces engagements sont définis à l'annexe A.
- 3.2 L'école secondaire s'engage financièrement dans le programme régional en loisir culturel 2016-2017, selon la grille de calcul, en page 3.

4. Durée de l'entente

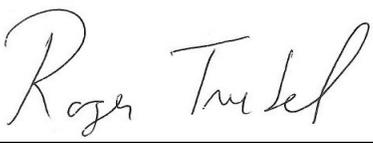
La présente entente, à moins de dispositions contraires, prend fin à la date où les obligations de chacune des parties seront accomplies et n'est pas sujette au renouvellement par reconduction tacite. De façon générale, l'entente se termine avec la fin de l'année scolaire.

5. Signatures

Les parties reconnaissent avoir lu et accepté toutes et chacune des clauses du protocole d'entente.

En foi de quoi, les parties ont signé ce _____^{ième} jour du mois de _____ 2016.

École secondaire
Personne autorisée



Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie
Roger Trudel, directeur général adjoint

Grille de calcul

Adhésion au Programme régional en loisir culturel 2016-2017

| | |
|---|-----------|
| - Coût de base par école : 670 \$ | 670,00 \$ |
| | \$ |
| - Coût per capita : 80 ¢ X nombre d'élèves dans l'école _____ = | |
| | 200,00 \$ |
| - Coût pour le Fonds des lauréats: 200 \$ | |

Total : \$

Faire le chèque au nom de l'URLSM

ANNEXE A

L'école s'engage à :

Programme / Secondaire en spectacle

- Connaître et respecter les valeurs et règlements du programme Secondaire en spectacle.
- Adhérer au programme de la Corporation Secondaire en spectacle, sur le site internet de la Corporation Secondaire en spectacle.
- Identifier un répondant ou une répondante pour promouvoir et informer les jeunes sur le programme Secondaire en spectacle, participer aux rencontres de concertation régionale et s'impliquer dans l'organisation ainsi que la réalisation de sa finale régionale et du Rendez-vous panquébécois .
- Informer l'élève que les règlements de Secondaire en spectacle stipulent qu'un jeune inscrit à la finale locale a la responsabilité de s'assurer de sa disponibilité pour la finale locale, régionale et provinciale. Advenant le cas qu'il sait qu'il n'est pas disponible pour les Finales régionales et le Rendez-vous panquébécois l'intervenant pourra le diriger vers le volet hors concours.
- Promouvoir et informer les jeunes des valeurs et règlements du programme ainsi que des types de participations possibles (artistes, animateurs, technicien, journalistes et organisateurs).

Finale locale / Secondaire en spectacle

- Consulter et utiliser le Guide organisationnel 2016-2017 du programme.
- Réaliser une finale locale selon les valeurs et règlements du programme Secondaire en spectacle.
- Fournir la date, l'heure et le lieu de la finale locale au coordonnateur régional et l'aviser de tout changement d'horaire relatif à la finale locale.
- Assumer l'entière responsabilité de toutes les implications financières et civiles relatives à la coordination du programme dans son école.
- Fournir les données statistiques demandées en début d'année par la Corporation provinciale, à l'endroit prévu à cet effet.
- Assurer la visibilité de l'URLSM lors de la réalisation de cette finale locale, notamment par la présentation du logo de l'URLSM sur le programme.
- Envoyer les gagnants locaux aux finales régionales et fournir les documents nécessaires à leurs inscriptions.

Finale régionale / Secondaire en spectacle

- Identifier un répondant qui s'impliquera activement dans l'organisation ainsi que dans la réalisation de la finale régionale.
- Assurer et encadrer la participation des jeunes de l'école à la finale régionale et à toutes les activités qui y sont rattachées.
- Faire la promotion de la finale régionale dans son école.
- Se porter garant de la réussite de sa finale régionale par son implication.
- Fournir, selon les délais exigés, tout document demandé par la coordination régionale (devis technique, trame sonore, autre).

Rendez-vous panquébécois / Secondaire en spectacle

- Promouvoir le Rendez-vous panquébécois.
- Fournir les inscriptions des jeunes, les devis techniques et les trames sonores des participants du RVPQ.
- Identifier un répondant de l'école âgé d'au moins 18 ans pour accompagner les lauréats et les participants libres au Rendez-vous panquébécois et acheminer le nom de cette personne à l'URLSM. Chaque école doit prévoir sa propre ressource peu importe le nombre de participants. Toutefois, d'un commun d'accord entre les intervenants culturels, un jumelage est possible.
- Assurer et encadrer la participation des jeunes de l'école au Rendez-vous panquébécois.
- Assurer le paiement des frais relatifs à la participation (frais d'adhésion au RDVPQ, frais de transport et frais d'assistance en ressource humaine, si nécessaire) de l'école secondaire au Rendez-vous panquébécois.

L'URLSM s'engage à :

Programme / Secondaire en spectacle

- Assumer la coordination régionale du programme Secondaire en spectacle.
- Préparer et animer les rencontres de la Table des intervenants culturels en milieu scolaire.
- Commander et mettre à la disposition des écoles le matériel promotionnel et organisationnel disponible auprès de la Corporation Secondaire en spectacle.
- Gérer le programme sur le territoire et être présent aux rencontres de coordination provinciale.
- Dresser un bilan statistique de la participation régionale au programme Secondaire en spectacle pour l'année.

Finale locale / Secondaire en spectacle

- Rendre disponible la documentation pour l'organisation des finales locales.
- Soutenir sur demande, les finales locales, selon la disponibilité.
- Encadrer le jury

Finale régionale / Secondaire en spectacle

- Coordonner les finales régionales en collaboration avec les écoles participantes.
- Former et encadrer le jury lors des différentes finales régionales.
- Réaliser des ententes de partenariat, au besoin.
- Élaborer le programme de soirée et autres documents selon les exigences visuelles de la Corporation Secondaire en spectacle.
- Assurer la relation avec les médias (communiqué de presse, entrevue, conférence, etc.).
- Assurer le respect des règlements et des valeurs du programme Secondaire en spectacle.
- Assurer la remise des prix pour le Camp en chanson de Petite-Vallée et le Festival International de la chanson de Granby, s'il y a lieu.
- Assurer la captation vidéo et la prise de photos.

Rendez-vous panquébécois / Secondaire en spectacle

- Coordonner et voir à l'encadrement de la délégation.
- Organiser et animer une rencontre prédépart avec les intervenants des écoles participantes.
- Gérer les inscriptions des participants, les devis techniques et les trames sonores.
- Organiser et coordonner le transport.